

Motion entérinée par les membres du CCE lors de la réunion du 29 septembre 2011

Dans le cadre de la consultation du CCE relative au projet BIG qui regroupe plusieurs projets, les membres tiennent à rappeler leur opposition en 2002, à la mise en place de la filialisation de Canon France. Comme l'indique l'expert dans son rapport d'expertise : « la décision à mettre fin à la filialisation entérine l'échec de l'organisation en filiales régionales. Celles-ci n'ont jamais pu dégager un résultat financier suffisant pour assurer leur pérennité du fait de la répartition de la marge au sein du groupe ».

Si les membres n'émettent pas d'opposition à ce projet, ils ne peuvent que regretter les conséquences de ce dernier en termes de suppressions d'emplois. Les membres ont pris acte de l'engagement de la direction à tout faire pour éviter les licenciements et à trouver avec les membres de la commission mixte, des solutions de reclassement pour tout le personnel concerné.

Les membres ont pris acte lors de cette séance que la nouvelle organisation proposée à l'issue de la défiliatisation n'induirait aucune suppression d'emploi autre que celle mentionnée dans le projet et qu'il n'y aurait pas de mutation géographique imposée.

Nous invitons la direction à communiquer, comme elle s'y est engagée, dans les plus brefs délais, les résultats des travaux des groupes de travail mis en place pour définir la nouvelle organisation.

Il va sans dire que les CHSCT Canon Ile de France et les CHSCT des CBC de province qui rendront un avis en 2012 devront disposer de toutes ces informations. Il en est de même pour le plan d'adaptation, dont la dernière version devrait être disponible, comme l'indique la direction fin octobre 2011.

A ce titre le cabinet SECAFi, mandaté sur ce projet, aura la charge d'étudier les nouveaux schémas d'organisation proposé et d'évaluer leurs éventuelles conséquences en termes d'emplois et de conditions de travail.

Concernant le déploiement de l'ERP Oracle qui est lié au projet de défiliatisation, les membres regrettent que celui-ci n'ait pas été effectué en même temps que chez Canon France en 2008, ce qui aurait permis de gagner du temps et de l'argent.

L'avis des membres ne constitue pas une caution au projet de la direction qui la dédouanerait de respecter les engagements pris et les garanties apportées dans le cadre de la réunion de ce jour.

Motion adoptée à l'unanimité par les membres du CCE.